

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOUAFLES

Le 12 Novembre 2019 à 19h30

PRESENTS : A. FROMENT – R. MEGRET – P. PENARD – D. PAVAVOINE – O. RICOLLEAU – S. LUCAS – L. BULKE – A. DERREY - A. DRUON – S. TARGIANI – R. BIAGETTI– D. MARC

ABSENTS : F. POIRAT - A. GUENAUT– A. MARC

POUVOIRS : F. POIRAT a donné pouvoir à P. PENARD et A. MARC a donné pouvoir à A. FROMENT

SECRETAIRE DE SEANCE : P. PENARD

SECRETAIRE SUPPLEANT : S. LEBOUGAULT

ORDRE DU JOUR

La séance débute à 19h30.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 septembre 2019 a été apposé au registre des délibérations, affiché en mairie, sur les panneaux d'affichage de la commune. Mme le Maire demande aux conseillers s'ils ont des observations à faire. Aucune observation n'étant signalée, le compte rendu est signé ce jour.

DELIBERATIONS

DELIBERATION CONCERNANT LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTER COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER DE LA COMMUNE DE BOUAFLES

Madame le Maire informe l'assemblée que par courrier en date du 12 Juillet 2019, Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Eure l'a invité à réunir le Conseil municipal afin de procéder à la désignation des représentants de la Commune appelés à siéger au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier à constituer dans le cadre du projet de véloroute / voie verte, dit « Seine à Vélo », section Vernon – Les Andelys.

Le Conseil doit désigner deux propriétaires de biens fonciers non bâtis en tant que titulaire, ainsi qu'un propriétaire suppléant. L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché sur les différents panneaux installés dans le village et en mairie et inséré sur le site de Bouafles, le vendredi 25 octobre 2019 ainsi que publié au journal « Impartial », le jeudi 31 octobre 2019.

Se sont portés candidats les propriétaires suivants :

- Denis MARC
- Alain MARC
- Luc BLANCHARD
- François LEHALLEUR
- Christophe VANDECANDELAERE

Il est procédé à l'élection, à bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le nombre de votants étant de 14, la majorité requise est de 8.

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, M. Alain Marc (élu au 2^{ème} tour avec 8 voix) et M. Denis Marc (élu au troisième tour avec 4 voix) sont élus membres titulaires, et M. Luc Blanchard (élu au troisième tour avec 3 voix) est élu membre suppléant.

De plus, conformément à l'article L121-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime du, il appartient à Madame le Maire, de décider de la représentativité du conseil municipal au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier. Est invité à siéger, le Maire ou à défaut un des conseillers municipaux désignés par ce dernier. Aucun membre du conseil municipal ne s'étant porté candidat, Mme le Maire siégera au sein de cette commission.

DELIBERATION CONCERNANT LA MODIFICATION DES STATUTS DE SEINE NORMANDIE AGGLOMÉRATION

Madame le Maire précise que les modifications portent sur les transferts au 1^{er} janvier 2020 des compétences obligatoires (eau pluviale urbaine) mais aussi sur les compétences optionnelles (la lutte contre la pollution de l'air, la lutte contre les nuisances sonores, le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à 1 ABSTENTION (M. Denis Marc) et 13 voix POUR.

DELIBERATION CONCERNANT LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE FONDS DE CONCOURS 2020

Madame le Maire informe le conseil municipal d'un projet d'installation du jardin du souvenir au nouveau cimetière. Le dossier est suivi par M. Alain Druon. Après vérification du règlement du Fonds de Concours de Seine Normandie Agglomération, le projet rentre dans les conditions nommées.

Sachant qu'une préinscription a été effectuée le 29 octobre 2019, Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer la demande de subvention selon le plan de financement suivant :

	Montant HT des travaux	Taux subvention Fonds de concours	Montant subvention	Subvention DETR 60%	Autofinancement
Jardin du souvenir	7 641,13 €	20%	1 528,23 €	4 584,70 €	1 528,20 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à demander la subvention à l'unanimité.

DELIBERATION CONCERNANT LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer les demandes de subvention au titre de la DETR pour les dossiers et selon les plans de financement suivants :

	Montant HT des travaux	Subvention Fonds de concours (20%)	Subvention DETR 60%	Autofinancement
Jardin du souvenir	7 641,13 €	1 528,23 €	4 584,70 €	1 528,20 €
Travaux ERP (école, église et cimetière)	19 629,51 €		15 703,61 €	3 925,90 €
Cœur de Bouafles	A définir			

	Montant HT des travaux	Subvention DETR	Subvention Fond de concours	Subvention Mon village Mon amour	Autofinancement
Restauration toiture église	33 784,00 €	13 500,00 €	3 400,00 €	8 500,00	5 100,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à demander les subventions à l'unanimité.

DELIBERATION CONCERNANT LA CONVENTION FINANCIÈRE AVEC LE SYNDICAT DE VOIRIE POUR DES PANNEAUX DE SIGNALISATION

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que des panneaux de signalisation ont été installés sur le domaine routier de la commune de Bouafles, au niveau des allées des Myosotis, des Coquelicots, et des rues Rosés des Prés et de Mousseaux. Comme il s'agit d'équipements durables installés sur le domaine routier intercommunal, le syndicat de voirie (SVVS) prend en charge 50% du montant total. Il reste donc 50% à la charge de la commune qui a signé une convention financière avec le syndicat de voirie afin de régler sa part. Le montant de la facture s'élève à 1 132,64 €, le syndicat et la commune mandateront chacun la somme de 566,32 €.

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à payer 50% hors TVA la facture finale soit la somme de 566,32 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DELIBERATION CONCERNANT LES BONS CADEAUX DES AGENTS

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les critères d'attribution des bons d'achats offerts au personnel, à savoir :

- Avoir une ancienneté de trois mois dans le poste au 31 décembre de l'année en cours
- Être en activité

L'an dernier, le montant était de 130 € par agent.

Madame le Maire propose au conseil municipal de maintenir cette somme et que les chèques soient de 10 € chacun pour une facilité de consommation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DELIBERATION CONCERNANT LE CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE JARDIN DU SOUVENIR

Madame le Maire revient sur le dossier du jardin du souvenir et propose de choisir l'entreprise et le modèle du monument qui sera installé au nouveau cimetière. M. Alain Druon a reçu 3 devis :

- ROC ECLERC pour un montant de 9 426,00 € TTC
- BERTHELOT pour un montant de 3 615,00 € TTC
- LE GALL pour un montant de 3 167,00 € TTC

Considérant l'esthétique du monument, l'entreprise BERTHELOT est retenue.

Madame le Maire demande au conseil municipal d'accepter le devis BERTHELOT pour un montant de 3 615,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Pour compléter l'installation de ce monument, et afin d'avoir un endroit propre devant le columbarium et le jardin du souvenir, M Alain Druon a demandé un devis à l'entreprise QUENET-FERUS pour la mise en place d'une dalle (établi pour un montant de 5 554,57 € TTC). Celui-ci servira de base à l'obtention des subventions, mais il propose d'affiner ses recherches en réalisant des devis avec d'autres entreprises et des revêtements différents.

DELIBERATION CONCERNANT LA RÉGULARISATION DES FACTURES D'EAU DU LOGEMENT DU GARDIEN DE LA SALLE DES FÊTES

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'après l'intervention de Seine Normandie Agglomération suite à une fuite, il a été constaté que le logement du gardien de la salle des fêtes dispose d'un décompte desservi par le compteur général de la salle des fêtes. La facture d'eau distribuée est déjà payée par la commune, il convient donc à la mairie de facturer le volume d'eau consommé par les résidents du logement.

Afin de clarifier la situation, Seine Normandie Agglomération s'est engagé à rembourser la gardienne depuis la prise de compétence soit le 01/01/2018.

Madame le Maire en a informé la gardienne et la commune régularisera la facturation à partir du 01/01/2018, soit un cubage de 128 m3. Désormais, la commune facturera la consommation d'eau au gardien, après avoir reçu sa facture de Seine Normandie Agglomération et le relevé du décompte du logement.

Madame le Maire demande au conseil municipal de régulariser la situation et donc de facturer à la gardienne la somme de 351,62 € pour sa consommation de 128 m3 d'eau pour l'année 2018 mais aussi de pouvoir facturer à l'avenir les consommations d'eau des résidents du logement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DELIBERATION CONCERNANT LES FRAIS DE SCOLARITÉ POUR LA RENTRÉE 2019/2020

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de se prononcer sur le montant de la participation aux frais de scolarité à l'école de BOUAFLES pour les enfants n'habitant pas dans la commune :

- pour la rentrée 2019/2020
- pour les classes de maternelle et primaire

Madame le Maire, dans un souci de maintenir les effectifs de l'école de BOUAFLES propose les montants suivants :

- Pour les maternelles 1200 €
- Pour les primaires 600 €

Madame le Maire, rappelle au conseil municipal qu'en application d'une convention entre les communes de BOUAFLES et de VEZILLON (27), les enfants de Vézillon bénéficient des tarifs préférentiels suivants :

- Pour les maternelles 1050 €
- Pour les primaires 450 €

La convention entre les communes de Bouafles et Vézillon prendra fin en octobre 2020.

Madame le Maire demande au conseil municipal de maintenir les frais de scolarité précités des enfants résidant hors commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DELIBERATION CONCERNANT LA MISE À DISPOSITION GRACIEUSE D'UNE SALLE COMMUNALE EN PÉRIODE ÉLECTORALE

Madame le Maire informe le conseil municipal que le 15 et 22 mars 2020 auront lieu les élections municipales. Les communes ont la possibilité de mettre à disposition des salles communales aux personnes souhaitant se réunir en

vue de préparer ces élections. Afin d'optimiser les conditions de cette mise à disposition et de garantir une parfaite égalité de traitement entre les différents demandeurs, Madame le Maire propose la salle de couture. Une convention sera signée et une attestation d'assurance sera demandée. La gardienne sera chargée du planning, de la remise des clés et de l'état des lieux. Le délai entre la demande et la mise à disposition devra être de 5 jours. L'accès à cette salle se fera par le parking de la salle des fêtes et le petit portillon qui est sécurisé et plus pratique. Il faudra préparer un trousseau avec les 3 clés nécessaires afin de les remettre le jour de la mise à disposition. Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de mettre cette salle à disposition et de signer les conventions afférentes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DELIBERATION CONCERNANT LA TARIFICATION DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES 2019-2020

Madame le Maire informe le conseil municipal que le service périscolaire a beaucoup de succès.

Les tarifs de la période du matin et de celle de l'après-midi sont actuellement :

- Accueil de 7h30 à 8h30 : 1 euro
- Accueil de 16h00 à 18h30 (fractionnable par heure) : 2,50 euros

Madame le Maire demande au conseil municipal de maintenir les tarifs cités ci-dessus pour l'année scolaire 2019-2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DELIBERATION CONCERNANT LA PARTICIPATION FINANCIÈRE AU CONSERVATOIRE DE DANSE OU MUSIQUE 2019-2020

Depuis plusieurs années et dans un but d'accès privilégié à la culture, la Commune aide financièrement les parents qui inscrivent leurs enfants au conservatoire de danse ou de musique. L'an dernier et suite à la reprise de cette compétence par Seine Normandie Agglomération, le coût des inscriptions a fortement baissé. Madame le Maire propose de conserver la participation d'un montant de 55 euros par enfant de moins de 18 ans, sur présentation d'une facture. Très peu de demandes sont parvenues à la mairie pour l'année scolaire 2019/2020.

M. Alain Druon voudrait l'étendre pour d'autres activités. Les conseillers lui ont répondu que cela serait trop coûteux pour la commune et que les associations sportives de la commune bénéficient déjà de facilités (terrain de football et vestiaires mis à disposition pour le club de football, la salle des fêtes pour le Twirling, d'un City Park...).

Madame le Maire demande au conseil municipal de maintenir cette aide financière pour un montant unique de 55 € pour l'année scolaire 2019-2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à 1 ABSTENTION (M. Alain Druon) et 13 voix POUR.

DELIBERATION CONCERNANT LE TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT 2020

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le taux de la taxe d'aménagement doit être fixé avant le 30 novembre pour être applicable au 1er janvier 2020. Celle-ci a été fixée à 3,5% lors des années précédentes, et ce sur tout le territoire de la commune. Le montant de cette taxe perçue pour l'année 2018 par la commune était de 2 963,35 euros, elle est d'environ 4 161,30 euros pour l'année en cours.

Madame le Maire propose de ne pas modifier le taux de la taxe d'aménagement pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DELIBERATION CONCERNANT LE CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES SANITAIRES DE LA SALLE DES FÊTES

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux de rénovation de la salle des fêtes ne sont pas terminés et qu'il reste les sanitaires. Ce dossier a été pris en charge par M. Alain Druon qui propose de retirer les lavabos afin de mettre un plan de travail avec deux vasques et une place pour y installer un matelas à langer.

M. Alain Druon a reçu trois devis :

- Entreprise BOUTEILLER pour un montant de 2 804,40 € TTC
- Entreprise RQUIER pour un montant de 3 271,20 € TTC
- Entreprise MYKITA pour un montant de 810,00 € TTC (fourniture d'accessoires et pose complète) et ATOUT Composites (fourniture du plan et des lavabos intégrés) pour un montant de 1 363,64 € TTC, soit un total de 2 173,64 € TTC

M. Alain Druon informe que la société ATOUT Composites propose une résine en un seul tenant en y intégrant les deux vasques intégrées.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'accepter les devis de l'entreprise MYKITA pour un montant de 810,00 € TTC et d'ATOUT Composites pour un montant de 1 363,64 € TTC soit un total de 2 173,64 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DELIBERATION CONCERNANT L'AUTORISATION DE SIGNATURE POUR UN MARCHÉ PUBLIC – RÉNOVATION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'à la suite de l'annulation du marché public concernant le même dossier, Monsieur Didier Papavoine a réitéré la demande en intégrant les recommandations faite par les Architectes du Bâtiment de France.

Le marché public était restreint, trois entreprises ont été sollicitées et deux ont répondu à l'appel d'offre.

L'entreprise GALIENNE a répondu partiellement à l'appel d'offre et la société VIGNON a répondu à l'ensemble du marché.

Madame le Maire propose au conseil municipal de signer le marché public concernant la rénovation de la toiture de l'Église de Bouafles avec la société VIGNON pour un montant total de 33 784 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DELIBERATION CONCERNANT LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Madame le Maire informe le conseil municipal que le budget annexe concernant le projet « Cœur de Bouafles » n'a pas encore été mis en place mais que des factures sont actuellement en attente de règlement pour un montant total de 42 000 €.

Madame Patricia Penard indique que le budget principal a les crédits pour mandater ces factures. Il faut donc réaliser une décision modificative afin de le créditer comme détaillé ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES			
Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
Chapitre 21 2158 – AUTRES INSTAL, MAT ET OUTILS TECHNIQUES	5 000,00 €	Chapitre 20 2031 – FRAIS D'ETUDE	23 000,00 €
Chapitre 21 2188 – AUTRES	18 000,00 €		
TOTAL	23 000,00 €	TOTAL	23 000,00 €

Madame le Maire propose au conseil municipal d'adopter cette décision.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Rapport d'activité

Plusieurs rapports d'activité sont consultables en mairie (ou sur le site internet des structures concernées)

- Seine Normandie Agglomération
- SYGOM
- SIEGE 27

Service Instruction des Droits de Sols (IDS)

Le service IDS de Seine Normandie Agglomération nous a transmis le nombre de dossier d'urbanisme traité pour la commune sur la période Juillet/Septembre. Il y a eu 6 Déclarations Préalables.

Site des Poudres

Le 22 octobre 2019, une réunion a eu lieu en mairie avec les représentants de l'association de Chasse de Bouafles et des Espaces Naturels Sensibles de Normandie, afin d'organiser le secteur des Poudres. Les clôtures seront remplacées par de la clôture à moutons avec des zones de passage pour les animaux sauvages. Il a été constaté que certaines clôtures du site ont été endommagées.

La société CEMEX nous a fait part des différentes dates concernant les chasses organisés par eux-mêmes. L'accès au chemin les Rossignols, ex chemin des Sables (reliant Bouafles à Courcelles sur Seine) longeant la Société CEMEX et le périmètre géré par le Conservatoire des Espaces Naturels sera interdit aux piétons en raison des battues pour y réguler les sangliers le : Samedi 9 Novembre 2019 - Samedi 30 Novembre 2019 - Samedi 18 Janvier 2020 - Samedi 29 Février 2020

Éclairage public

La commune a fait une demande de devis au SIEGE 27 afin de comparer avec la société Blondel actuellement en possession du contrat de maintenance des éclairages publics du territoire. Après réception, il est préférable de conserver le contrat avec la société Blondel.

Une demande avait été faite dernièrement concernant la possibilité d'éteindre un lampadaire sur deux au niveau du hameau de Mousseaux. Après vérification et conseil auprès du responsable de la société Blondel, ces modifications sont peut être réalisables. Madame le Maire indique que la réflexion sera menée également pour le village tout entier. Ce dossier devra être mené ultérieurement.

Bandes jaunes

On a pu constater la création de zone d'interdiction de stationner face à certaines ruelles afin de faciliter le passage de véhicules comme les bennes de ramassage de déchets ménagers.

Salle des Fêtes

Une demande avait été faite à certains élus concernant le manque de lumière sur le parking de la Salle des Fêtes afin que les enfants puissent jouer dehors lors des locations. Madame le Maire informe qu'aucun changement sera fait car comme il est stipulé dans le règlement de la salle des fêtes, paragraphe 6 **Nuisances sonores** :

« Il est indispensable de respecter la tranquillité des riverains, tant avec le niveau sonore qu'avec les véhicules ou les invités du locataire. Il est impératif que les portes et fenêtres soient fermées à 22 H. La salle est équipée d'un limiteur de son, toute manipulation sur l'appareil est strictement interdite. Le locataire s'engage à veiller particulièrement aux bruits émis à l'extérieur de la salle (sur le parking notamment). Un forfait de 300 euros sera retenu sur la caution en cas de nuisances excessives. »

CLIS

La CLIS se réunira le 2 décembre à 14h à la mairie de Courcelles. Mme le Maire, sur proposition de M. Coté, transmet plusieurs dates pour la visite du site. La matinée du 2 décembre est retenue.

Chemin des Rossignols

Plusieurs personnes signalent que le chemin est dégradé et que cela abîme les pneus des vélos. Un revêtement en sable (type tour du petit lac) est demandé. M. Côté répond que ce chemin est provisoire et que seul le chemin définitif sera fait avec ce type de matériau. Il va aller voir l'état du chemin actuel et reviendra vers nous.

La question a également été posée concernant la dangerosité du barbelé au-dessus de la clôture actuelle. La DREAL préconise une clôture dissuasive, c'est pour cette raison qu'il y a du fil barbelé. Il ne faut pas oublier que la carrière est toujours en exploitation. La partie dite « du Triangle », située sur la commune de Bouafles, va être mise en exploitation. CEMEX propose que le bois qui va être abattu soit mis à disposition de la commune, coupé en 1 m. Nous ne connaissons pas le volume. Ce bois va être proposé aux habitants, les modalités sont à définir.

Football

Plusieurs rencontres auront lieu en novembre, le terrain doit être entretenu régulièrement. Le club s'expose à une amende si le terrain n'est pas en état. Denis Marc indique que ce n'est pas la hauteur de l'herbe qui est en cause mais la chute des feuilles. Il lui est répondu que les arbres ont déjà été élagués, mais que vu la situation des terrains situés près des bois, il n'est pas envisagé de couper les arbres.

Circulation des Poids Lourds

La commune des Andelys porte à notre connaissance que le transit en centre-ville des Andelys sera désormais interdit aux poids lourds entre 22h et 6h. En effet, un arrêté interdisant le transit des PL en vallée de l'Andelle détourne les PL vers les Andelys, ce qui a augmenté considérablement le trafic et les nuisances.

Terrain Benard

Mme le Maire a relancé la DREAL et Madame la Sous-Préfète au sujet des dépôts sur ce terrain. Des tas de bois apparaissent, mais lors des dernières semaines, un broyeur à béton semble avoir fonctionné.

Personnel

4 membres du personnel sur 5 ont participé à des formations

Prévention des risques liés à l'activité physique, état civil et préparation aux élections municipales, maîtrise des risques liés à la manipulation des produits d'entretien, habilitation électrique.

Mme le Maire souhaite pouvoir compter sur une personne capable de remplacer l'un ou l'autre des agents (entretien ménage, cantine) en cas d'absence programmée ou non. Melle Elise Chartrain assurait ce rôle mais elle est

dorénavant employée à temps plein dans une autre structure. Si une personne habitant la commune est intéressée, elle peut proposer sa candidature en mairie.

Gestion de l'eau potable

Nous avons reçu un courrier de M. Grimm, Vice Président de SNA, nous informant de travaux sur les réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

Une délibération aura lieu lors d'un prochain conseil communautaire devant décider des demandes de subvention liées au raccordement avec les Andelys ou Courcelles (toujours en cours d'étude). Nous avons appris à cette occasion que l'obtention de subventions est subordonnée à l'abandon complet du forage.

Elus

Une invitation à la conférence des élus de l'Eure a été transférée aux conseillers.

Le conseil départemental demande à chaque élu de renvoyer ses coordonnées mises à jour.

Elections

Les inscriptions sur les listes électorales seront clôturées le 7 février 2020.

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020.

Voirie

Selon R. Biagetti, le rétrécissement qui a été mis en place Route de Mousseaux est inutile. Les véhicules le franchissent trop vite. Un dos d'âne serait plus efficace. Mme le Maire indique que cet équipement est en phase de test pendant 6 mois. Des contrôles sont faits par la gendarmerie qui a constaté des infractions.

De plus, des trous se sont formés sur la route, il convient de prendre contact avec la Mairie de Courcelles.

Certaines motos passent à des vitesses excessives dans les rues et sur les chemins et les dégradent. Il faut convoquer les parents lorsque les enfants sont identifiés.

Question du public : pourquoi y a-t-il un stop près du monument aux morts ? c'est pour casser la vitesse, beaucoup de gens en provenance de Vézillon roulent très vite (y compris les bus du département !).

Il y a des trous au niveau des bouches à eau Rue de Mousseaux – C'est à signaler à SNA, gestionnaire du réseau. S'il y a des cambriolages ou des détériorations sur les véhicules stationnés, pourquoi ne met-on pas des caméras ? Nous avons refusé les caméras car cela coûte cher, engendre des travaux dans la mairie (pièce sécurisée), et ne résoudra pas le vandalisme à moins de mettre des caméras dans toutes les rues.

Il est conseillé aux habitants qui en ont la possibilité (la plupart des cas) de rentrer leur véhicule dans leur propriété. De plus en plus de véhicules encombrant les trottoirs, ce qui est passible d'amende.

Que peut faire la mairie pour faire cesser les appels téléphoniques intempestifs ? La réponse est malheureusement qu'on ne peut rien faire, le secrétariat de la mairie est lui-même victime de ces appels.

AGENDA

13/11 : visite de Mme La Sous-Préfète

29/11 : Projection du Film documentaire à 19h30 à la salle des fêtes, précédé d'un documentaire sur les habitants de Bouafles

06/12 : Téléthon 20 h à la salle des fêtes. Les personnes qui le souhaitent peuvent apporter de la boisson à la mairie.

08/12 : Marché de Noël à l'église de 10h à 17h.

14/12 : Distribution des colis de Noël à partir de 10h et spectacle de Noël à 15h30

12/01 : Vœux du Maire

Fin de séance à 22h05